

Toulouse, le 3/9/2015
DCT/DA/Geipan

COMPTE RENDU D'ENQUÊTE

NIZEROLLES (03) 26.12.2014

CAS D'OBSERVATION

1 - CONTEXTE

Le 30 avril le GEIPAN reçoit un procès verbal de gendarmerie concernant l'observation par deux témoins d'un PAN le 26 décembre 2014 vers 22h sur la commune de NIZEROLLES (03).

Le 29 décembre 2014 les gendarmes sont de nouveau appelés pour une autre observation.

2 - DESCRIPTION DU CAS

Voici la présentation de ce cas, résumée du procès-verbal de Gendarmerie:

Les Gendarmes de la brigade concernée sont contactés le soir même de l'observation le 26 décembre à 22h35, concernant l'observation d'un PAN sur la commune de Nizerolles.

Ils se rendent directement sur les lieux environ 20 minutes plus tard et sont reçus par les deux témoins qui leur désignent un point blanc lumineux fixe dans le ciel, à l'est de leur position. Les deux témoins affirment avoir vu ce point blanc se déplacer de manière aléatoire dans le ciel et avoir filmé la scène.

Les deux Gendarmes ont également pu observer cette source lumineuse et notent que son intensité varie, mais qu'elle demeure immobile. Elle disparaît par la suite, masquée par les nuages amenant la pluie.

Lors de l'audition des témoins, l'un d'entre eux précise avoir débuté son observation après être sorti fumer et note que le ciel est dégagé, les étoiles étant visibles. Son attention est attirée par un astre qu'il prend au début pour l'étoile polaire, mais qui, selon lui, bouge de manière aléatoire à une vitesse soutenue dans une zone visuelle restreinte. Doutant de sa perception, il demande confirmation au témoin n°2 qui prend son téléphone portable pour filmer la scène; le film a été remis aux Gendarmes.

Puis les deux témoins rentrent à leur domicile. Le témoin n°1 ressort une demi-heure plus tard pour constater que le phénomène est toujours présent, accompagné cette fois-ci de "deux points rouges" qui s'en détachaient.

Il précise que les deux points rouges "*sont partis vers le bas à gauche de la source lumineuse en direction de la terre et qu'ils balayaient de droite à gauche une zone basse de la source d'origine*". L'observation a été faite pendant deux minutes.

Le témoin estime la position des deux points rouge à l'est, et celle du point blanc, plus haut dans le ciel, au sud-est.

Après l'arrivée des Gendarmes et leurs constatations sur place, puis leur départ, le témoin n°1 continue d'observer le ciel tard dans la nuit. Il note la présence des phénomènes suivants:

1- Vers 2h, présence de 4 points blancs, au nord-est, de tailles diverses ("*un gros point blanc avec en-dessous un point blanc également mais de taille plus petite qui avait lui-même un autre point blanc encore plus petit sur sa gauche. J'ai fini ensuite par déterminer un quatrième point qui se trouvait à gauche du gros point blanc*"). L'ensemble se déplaçait d'un bloc, en faisant des mouvements irréguliers verticaux et horizontaux, à basse altitude, dans la même zone. Les phénomènes cessent d'être visibles vers 3h30.

2- Deux autres phénomènes à basse altitude, l'un de couleur blanche et situé à gauche, au nord, visible jusque vers 4h; l'autre de couleur orange et situé à droite, au sud, visible jusque vers 4h30, le témoin décidant d'aller se coucher. Ces deux phénomènes effectuent également des déplacements aléatoires.

3- Observation d'une "*bande de lumière*" immobile formée au-dessus du point orange, au sud.

4- Observation vers 4h d'une "*traînée lumineuse envoyant des rayons lumineux*" de forte intensité vers le sol, éclairant une partie des massifs pendant 10 secondes. Ces lueurs disparaissent brutalement.

Le témoin n°2 observe également la première lumière blanche et prend des photos et deux vidéos transmises au Gendarmes. Cette lumière blanche, selon le témoin, se déplace de manière aléatoire dans le ciel et est suivie par une plus petite lumière rouge bien plus basse, qui "suit" la lumière blanche dans ses déplacements, tout en conservant la même distance. Le témoin note que le ciel est dégagé à ce moment-là.

Le témoin n°2, après le départ des Gendarmes, est parti se coucher et n'a pas observé les autres phénomènes relatés par le témoin n°1.

Le lendemain, les Gendarmes sont de nouveau appelés sur place pour constater la présence, signalée par le témoin n°1, de trois points de lumière orange se déplaçant, selon lui, à intervalles de temps réguliers. Les Gendarmes identifient ces trois points comme étant l'éclairage public d'un lieu-dit, visible dans l'axe de l'observation. Seul le témoin n°1, sur les cinq personnes présentes, affirme voir ces trois points se déplacer.

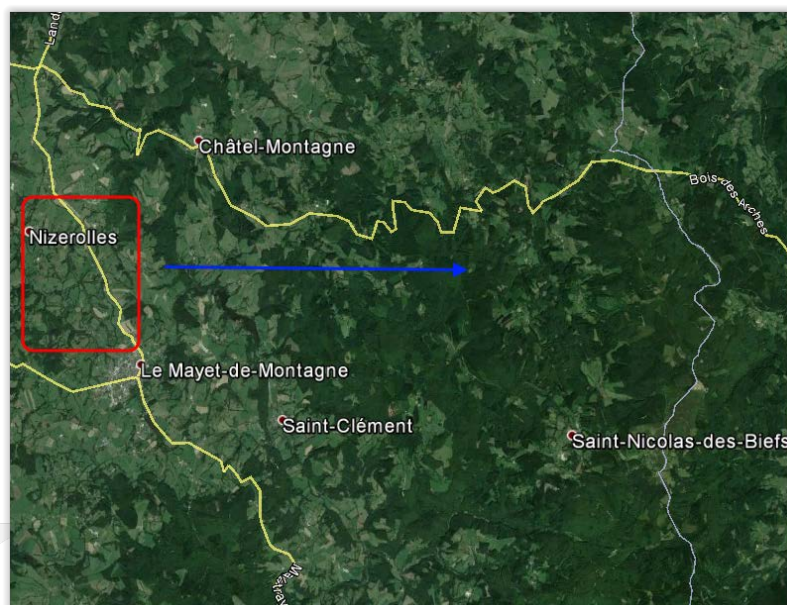
Les Gendarmes précisent enfin avoir pu observer, lors de leur déplacement sur place, la présence de la signalétique lumineuse partielle blanche de 4 des 7 éoliennes récemment installées sur la commune de Saint-Nicolas-des-Biefs.

L'enquête des Gendarmes permet de confirmer que ces éoliennes sont visibles depuis la résidence des témoins, par temps clair, et se trouvent à l'est de leur domicile. Un responsable de construction des éoliennes précise par ailleurs que des exercices relatifs à la signalisation lumineuse se sont déroulés durant tout le mois de décembre. Enfin, le CNES a été contacté par les enquêteurs qui leur a confirmé l'existence d'une éruption solaire en date du 26.12.2014, "*pouvant créer un phénomène visuel similaire aux déclarations des témoins*".

3 - DEROULEMENT DE L'ENQUETE

3.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le Gendarme ayant réalisé l'audition des témoins a établi une carte des lieux, que nous reprenons en matérialisant une vue globale de la zone où se trouvaient les témoins (entourée en rouge) ainsi que la direction générale d'observation des phénomènes principaux (flèche bleue).



3.2. SITUATION METEOROLOGIQUE

La plus proche station du lieu d'observation est celle située sur l'aéroport de Clermont-Ferrand d'Auvergne, (code OACI : LFLC), à environ 50 kms à vol d'oiseau au sud-ouest de la position des témoins.

Les données SYNOP de cette station pour ce jour à 22:00 peuvent être résumées ainsi:

- Vent soufflant faiblement depuis l'azimut 200° (sud-sud-ouest +4°/-5°) à 7 nœuds, soit environ 13km/h.
- La couverture nuageuse est importante, le ciel étant pratiquement complètement couvert (7/8) sur deux niveaux: stratocumulus (4/8) et altocumulus (5/8). Le plancher des nuages les plus bas se situe à environ 1000 m d'altitude.
- La visibilité est moyenne (< 21 km).

En résumé, les données météorologiques recueillies font état d'un temps couvert, avec un vent faible de secteur sud-sud-ouest et une visibilité moyenne.

3.3. SITUATION ASTRONOMIQUE

Au vu de la durée d'observation des PANs par le témoin n°1, s'étalant sur plusieurs heures, nous prendrons 3 captures du ciel tel qu'observé depuis la position des témoins, à 22h30, 02h00 et 04h00 heures locales.

22h30:



A noter la présence de Jupiter, à l'horizon est, ainsi que des étoiles de magnitude importante que sont Sirius, Rigel et Procyon, vers le sud-est.

02h00:



Jupiter s'est déplacée et se trouve à présent plus haut dans le ciel, au sud-est. Les étoiles citées pour 22h30 se sont déplacées vers le sud. Arcturus se lève à l'horizon est.

04h00:



Arcturus est à présent plein est, plus haut dans le ciel. Jupiter se trouve encore plus haut (+/- 60°), plein sud. Rigel se couche à l'ouest-sud-ouest, Sirius au sud-ouest. Procyon est encore haut dans le ciel, au sud-ouest également.

3.4. SITUATION AERONAUTIQUE

Le témoin se trouve assez éloigné des structures aéronautiques de la région, avec la seule présence notable de l'aéroport de Clermont-Ferrand d'Auvergne, se trouvant à environ 50 km de la position des témoins, vers le sud-ouest.

3.5. ANALYSE

Pour cette analyse, pour davantage de clarté, nous séparerons l'observation des témoins en plusieurs parties bien distinctes, en fonction de la nature des PANs observés.

- Point lumineux blanc:

Ce qui a provoqué l'appel téléphonique aux Gendarmes, c'est en tout premier lieu l'observation d'un point lumineux blanc fixe dans le ciel, visible à l'est. Le témoin n°1 voit ce point blanc se déplacer dans le ciel de façon erratique dans une zone visuelle restreinte, ce que ne confirment pas les Gendarmes, arrivés sur place entretemps. Il notent en revanche que son intensité varie et qu'il disparaît, masqué par les nuages.

Il s'agit certainement ici d'une **confusion avec la planète Jupiter**, bien visible se levant à l'est cette nuit-là entre 22h30 et 23h, et se déplaçant vers le sud-est, ainsi que l'a bien noté le témoin.

L'impression de mouvement relevée par ce témoin n'est qu'une illusion perceptive, manifestation d'un phénomène naturel physiologique de micro-mobilité oculaire (« *micro-nystagmus* »), mal connu du grand public, qui se produit lorsque l'on fixe des objets, particulièrement de nuit. Il se traduit par l'impression fautive que des objets ponctuels lumineux sont affectés de petits mouvements aberrants, tels que des zigzags, des va-et-vient ou des arrêts brefs, lorsqu'il s'agit d'objets mobiles.

Ce phénomène se produit plus particulièrement lorsque le PAN est visible non loin d'autres objets lumineux ponctuels. Ainsi, l'œil, en présence d'une nouvelle source lumineuse, essaie d'adapter sa vision nocturne de la meilleure façon possible en « *se concentrant* » davantage sur ces nouvelles lumières. Les muscles oculomoteurs placent alternativement et rapidement le centre de la rétine (fovéa) sur les sources lumineuses et à côté. Le cerveau interprète dès lors fausement les informations envoyées par le nerf optique depuis la rétine comme étant des "zigzags", des "aller-retour" ou des "arrêts".

A noter que, parmi toutes les personnes présentes, seul le témoin n°1 est "victime" de ce phénomène.

- Deux points lumineux rouges:

L'enquête des Gendarmes à ce sujet s'est orientée vers une confusion avec la signalisation lumineuse réglementaire nocturne d'éoliennes, situées à une distance comprise entre 11,3 et 12,5 kms des témoins.

Ce balisage lumineux est réglementé suite à la parution au [Journal Officiel](#) de l'arrêté du 13/11/2009. Le balisage de nuit est défini par l'article 3.3 de cet arrêté comme suit:

"Chaque éolienne est dotée d'un balisage lumineux de nuit assuré par des feux d'obstacle moyenne intensité de type B (feux à éclats rouges de 2 000 cd). Ces feux d'obstacle sont installés sur le sommet de la nacelle et doivent assurer la visibilité de l'éolienne dans tous les azimuts (360°)."

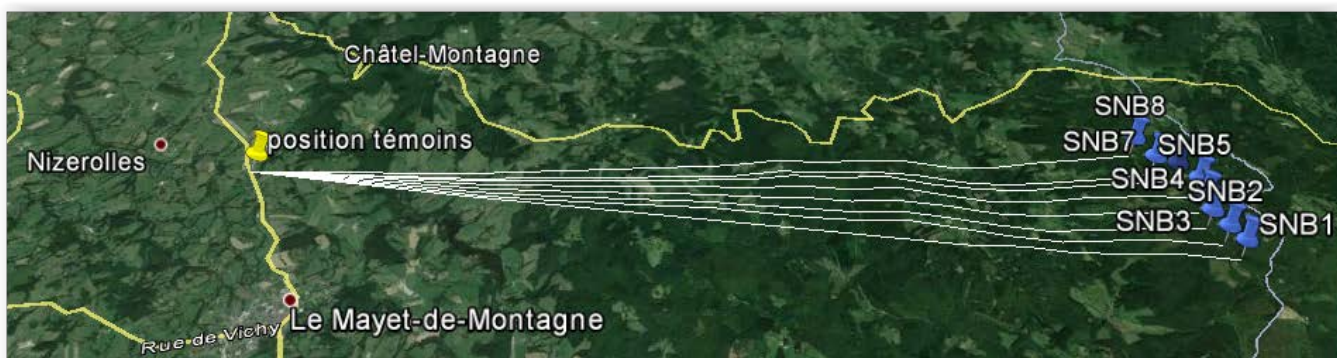
L'hypothèse est intéressante mais demande vérification sur trois points essentiels:

1- Les points lumineux rouges observés par les témoins étaient-ils clignotants ou fixes? Cette précision n'est à aucun moment apportée dans le P.V. Faute de pouvoir contacter les témoins, ce point restera en suspens.

2- Les éoliennes étaient-elles en service au moment de l'observation? L'enquête des Gendarmes auprès des responsables du chantier de construction montre que des exercices liés à la signalétique lumineuse se sont déroulés en décembre 2014, mais sans préciser les jours concernés. Faute de davantage d'informations à ce sujet, nous considérerons qu'il est *possible* qu'un exercice ait eu lieu cette nuit-là.

3- Les éoliennes suspectées d'être à l'origine de la confusion sont celles installées peu de temps avant l'observation sur la commune de St-Nicolas-de-Bief. Sont-elles visibles depuis l'emplacement des témoins dans la direction vers laquelle ils affirment avoir observé les points lumineux rouges? Les Gendarmes affirment que oui, mais ce point demande vérification.

Ayant pu retrouver l'emplacement exact à partir duquel ils ont fait l'observation, et connaissant les [coordonnées géographiques](#) des éoliennes, nous pouvons aisément vérifier ce point grâce à Google Earth. Il nous suffit pour ce faire de tracer les 8 profils de dénivelé reliant chacune des positions des 8 éoliennes (7 en fait, la 8ème n'ayant pas eu d'autorisation d'exploitation) à la position des témoins:

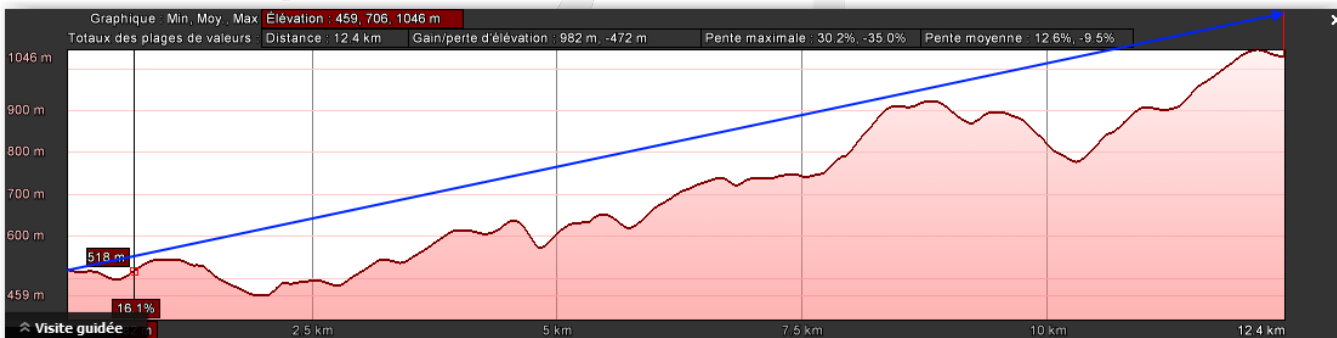


Les mesures d'altitude de chacune des éoliennes ayant été faites à partir du sol, et la signalisation lumineuse se trouvant sur le sommet de la nacelle, il convient, pour être précis, de rajouter la longueur "base de l'éolienne/sommet de la nacelle" aux mesures d'altitude aux points "SNBx" obtenues dans les dénivelés.

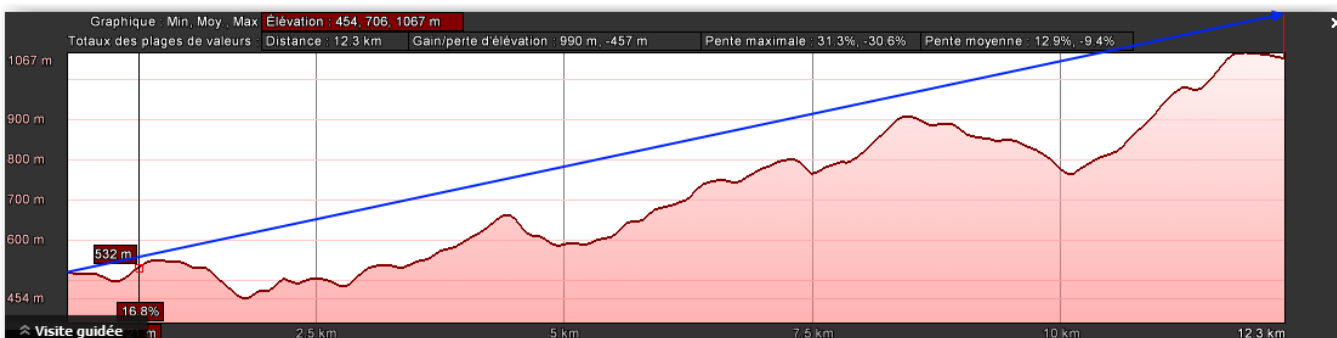
Dans [ce document officiel](#) concernant la demande d'autorisation d'exploiter et la proposition de prescriptions techniques de ces éoliennes, on apprend que la hauteur des mâts est de 105 m. A cette mesure, nous pouvons rajouter la hauteur de la nacelle, soit environ 4 m, ce qui fait un total de 109 m.

Si nous reportons cette mesure à l'échelle sur chacun des profils de dénivelés correspondant aux 8 (7) éoliennes, nous pouvons ensuite tracer la droite (en bleu) reliant la position des témoins (en bas à gauche) à celle de la nacelle des éoliennes respectives (en haut à droite).

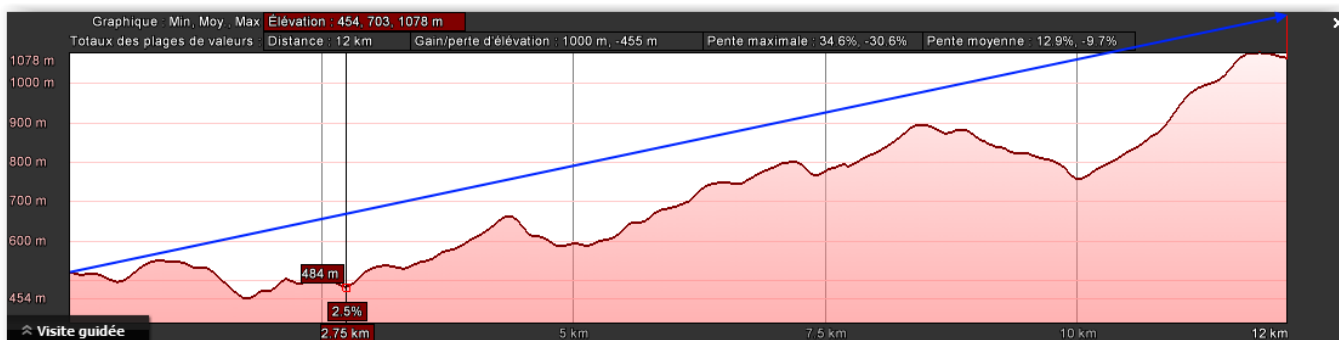
Les 8 profils complets ainsi obtenus sont reproduits ci après:



Eolienne "SNB1"



Eolienne "SNB2"



Eolienne "SNB3"



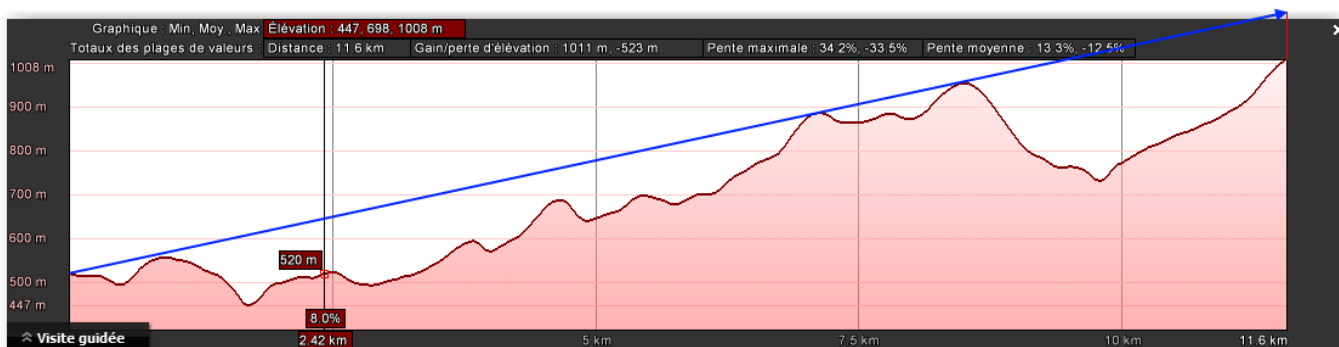
Eolienne "SNB4"



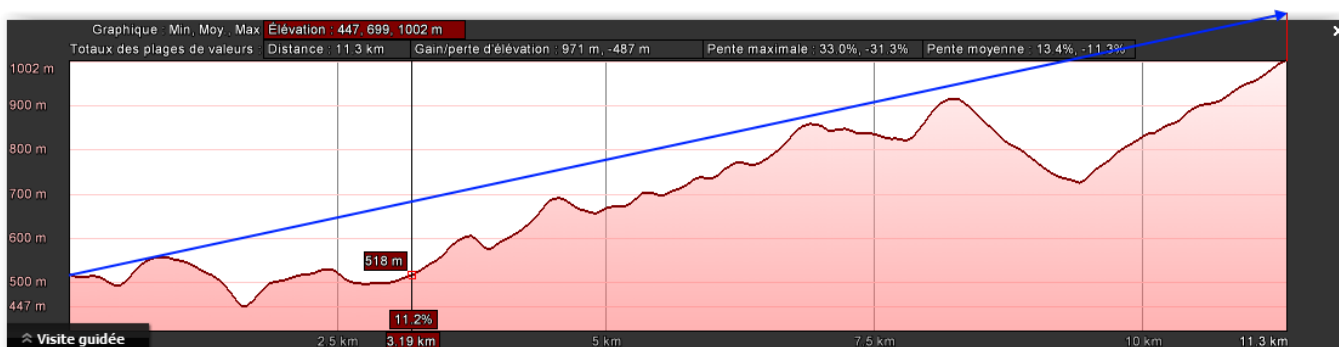
Eolienne "SNB5"



Eolienne "SNB6"



Eolienne "SNB7"



Eolienne "SNB8"

Nous constatons que la ligne passe dans chaque cas non loin au-dessus de deux groupes de montagnes situées entre le témoin et les éoliennes, parfois à une faible distance, voire même de façon tangentielle ("SNB7" et "SNB8"). Il est impossible que les témoins aient pu voir ces deux éoliennes de leur emplacement.

En ce qui concerne les autres, un paramètre supplémentaire est à prendre en compte qui est celui de la présence de végétation, et en particulier d'arbres, au sommet des montagnes concernées. En effet, si de tels arbres sont présents, se trouvent dans l'axe d'observation et sont suffisamment hauts, ils peuvent masquer totalement ou partiellement la signalisation lumineuse des éoliennes. Sur tous les profils d'élévation, la ligne de visée d'observation des témoins passe non loin des sommets montagneux, et en particulier de celui le plus proche, où des arbres sont bien (partiellement) présents:





En conclusion, il est tout à fait possible que les lumières rouges aperçues par les témoins soient les feux réglementaires de signalisation nocturne des éoliennes, éventuellement partiellement masquées par des arbres.

- Vers 2h00, 4 points blancs, au nord-est, de tailles diverses, visibles jusque 3h30.
- Deux autres phénomènes à basse altitude, l'un de couleur blanche et situé à gauche, au nord, visible jusque vers 4h; l'autre de couleur orange et situé à droite, au sud, visible jusque vers 4h30.

Le témoin affirme avoir observé tous ces points lumineux se déplacer de façon aléatoire, en tous sens. Il s'agit là encore du phénomène de micro-mobilité oculaire ("*micro-nystagmus*") déjà mentionné plus haut (voir page 6).

- Observation d'une "*bande de lumière*" immobile formée au-dessus du point orange, au sud.
- Observation vers 4h d'une "*traînée lumineuse envoyant des rayons lumineux*" de forte intensité vers le sol, éclairant une partie des massifs pendant 10 secondes. Ces lueurs disparaissent brutalement.

Pour ces autres phénomènes, aucune explication ne peut être trouvée à priori. On ne peut cependant exclure d'autres types de confusions diverses faites par le témoin n°1, telles que celles notées et confirmées par les Gendarmes dans le P.V.:

- Eclairage public d'un lieu-dit sur la commune de "Le Mayet de Montagne", désigné par le témoin comme étant "*un triangle de lumières oranges se déplaçant à intervalles de temps réguliers*".
- Guirlandes de décoration de Noël...

Ce cas d'observation est assez caractéristique d'un effet psychologique dit « d'amorçage » (cf https://fr.wikipedia.org/wiki/Amor%C3%A7age_%28psychologie%29): un premier événement jugé étrange (ici, l'observation intense de Jupiter qui semble se déplacer) met le témoin dans un état mental qui va le faire juger étrange d'autres éléments qu'il aurait trouvé banals dans d'autres circonstances.

3.6. SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS COLLECTÉS

TEMOIN N° 1

#	QUESTION	REPOSE (APRES ENQUETE)
A1	Commune et département d'observation du témoin (ex : Paris (75))	NIZEROLLES (03)
A2	(opt) si commune inconnue (pendant un trajet) : Commune de début de déplacement ; Commune de Fin de déplacement	/
A3	(opt) si pendant un trajet : nom du Bateau, de la Route ou numéro du Vol / de l'avion	/
<i>Conditions d'observation du phénomène (pour chaque témoin)</i>		
B1	Occupation du témoin avant l'observation	SORTAIT FUMER
B2	Adresse précise du lieu d'observation	46,0975 ; 3,6372
B3	Description du lieu d'observation	DEPUIS LA TERRASSE DU CHALET DES TEMOINS ORIENTEE EST
B4	Date d'observation (JJ/MM/AAAA)	26/12/2014
B5	Heure du début de l'observation (HH:MM:SS)	22:35:00
B6	Durée de l'observation (s) ou Heure de fin (HH :MM :SS)	04:30:00
B7	D'autres témoins ? Si oui, combien ?	OUI - 3 OU 4
B8	(opt) Si oui, quel lien avec les autres témoins ?	MERE ET GENDARMES
B9	Observation continue ou discontinue ?	DISCONTINUE
B10	Si discontinue, pourquoi l'observation s'est elle interrompue ?	LE TEMOIN APPELE LES GENDARMES
B11	Qu'est ce qui a provoqué la fin de l'observation ?	LES PANS DISPARAISSENT ET LE TEMOIN VA SE COUCHER
B12	Phénomène observé directement ?	OUI
B13	PAN observé avec un instrument ? (lequel ?)	OUI - TELEPHONE PORTABLE
B14	Conditions météorologiques	CIEL COUVERT (7/8), VENT FAIBLE AZIMUT 200° ET VISIBILITE MOYENNE
B15	Conditions astronomiques	PRESENCE DE JUPITER ET D'ETOILES REMARQUABLES: ARCTURUS, PROCYON, RIGEL ET SIRIUS
B16	Equipements allumés ou actifs	/
B17	Sources de bruits externes connues	/
<i>Description du phénomène perçu</i>		
C1	Nombre de phénomènes observés ?	11
C2	Forme	PONCTUELLE POUR 9, EN FORME DE BANDE ET DE TRAINEE POUR LES 2 AUTRES
C3	Couleur	6 BLANCS, 2 ROUGE, 1 ORANGE - 2 INDETERMINEES
C4	Luminosité	/

C5	Trainée ou halo ?	NON
C6	Taille apparente (maximale)	/
C7	Bruit provenant du phénomène ?	NON
C8	Distance estimée (si possible)	/
C9	Azimut d'apparition du PAN (°)	90°; 45°; 0°; 180°
C10	Hauteur d'apparition du PAN (°)	/
C11	Azimut de disparition du PAN (°)	90°; 45°; 0°; 180°
C12	Hauteur de disparition du PAN (°)	/
C13	Trajectoire du phénomène	MOUVEMENTS ALEATOIRES
C14	Portion du ciel parcourue par le PAN	/
C15	Effet(s) sur l'environnement	/
<i>Pour les éléments suivants, indiquez simplement si le témoin a répondu à ces questions</i>		
E1	Reconstitution sur plan et photo/croquis de l'observation ?	OUI – RECONSTITUTION SUR PHOTOS
E2	Emotions ressenties par le témoin pendant et après l'observation ?	/
E3	Qu'a fait le témoin après l'observation ?	/
E4	Quelle interprétation donne t-il a ce qu'il a observé ?	/
E5	Intérêt porté aux PAN avant l'observation ?	/
E6	Origine de l'intérêt pour les PAN ?	/
E7	L'avis du témoin sur les PAN a-t-il changé ?	/
E8	Le témoin pense t'il que la science donnera une explication aux PAN ?	/

TEMOIN N° 2

#	QUESTION	REPONSE (APRES ENQUETE)
A1	Commune et département d'observation du témoin (ex : Paris (75))	NIZEROLLES (03)
A2	(opt) si commune inconnue (pendant un trajet) : Commune de début de déplacement ; Commune de Fin de déplacement	/
A3	(opt) si pendant un trajet : nom du Bateau, de la Route ou numéro du Vol / de l'avion	/
<i>Conditions d'observation du phénomène (pour chaque témoin)</i>		
B1	Occupation du témoin avant l'observation	/
B2	Adresse précise du lieu d'observation	46,0975 ; 3,6372
B3	Description du lieu d'observation	DEPUIS LA TERRASSE DU CHALET DES TEMOINS ORIENTEE EST
B4	Date d'observation (JJ/MM/AAAA)	26/12/2014
B5	Heure du début de l'observation (HH:MM:SS)	22:35:00
B6	Durée de l'observation (s) ou Heure de fin (HH :MM :SS)	/

B7	D'autres témoins ? Si oui, combien ?	OUI - 3 OU 4
B8	(opt) Si oui, quel lien avec les autres témoins ?	FILS ET GENDARMES
B9	Observation continue ou discontinue ?	DISCONTINUE
B10	Si discontinue, pourquoi l'observation s'est elle interrompue ?	LE TEMOIN APPELLE LES GENDARMES
B11	Qu'est ce qui a provoqué la fin de l'observation ?	LE TEMOIN VA SE COUCHER
B12	Phénomène observé directement ?	OUI
B13	PAN observé avec un instrument ? (lequel ?)	OUI - TELEPHONE PORTABLE
B14	Conditions météorologiques	CIEL COUVERT (7/8), VENT FAIBLE AZIMUT 200° ET VISIBILITE MOYENNE
B15	Conditions astronomiques	PRESENCE DE JUPITER ET D'ETOILES REMARQUABLES: ARCTURUS, PROCYON, RIGEL ET SIRIUS
B16	Equipements allumés ou actifs	/
B17	Sources de bruits externes connues	/
<i>Description du phénomène perçu</i>		
C1	Nombre de phénomènes observés ?	2
C2	Forme	PONCTUELLE
C3	Couleur	1 BLANC, 1 ROUGE
C4	Luminosité	/
C5	Trainée ou halo ?	/
C6	Taille apparente (maximale)	/
C7	Bruit provenant du phénomène ?	/
C8	Distance estimée (si possible)	/
C9	Azimut d'apparition du PAN (°)	/
C10	Hauteur d'apparition du PAN (°)	/
C11	Azimut de disparition du PAN (°)	/
C12	Hauteur de disparition du PAN (°)	/
C13	Trajectoire du phénomène	MOUVEMENTS ALEATOIRES
C14	Portion du ciel parcourue par le PAN	/
C15	Effet(s) sur l'environnement	/
<i>Pour les éléments suivants, indiquez simplement si le témoin a répondu à ces questions</i>		
E1	Reconstitution sur plan et photo/croquis de l'observation ?	OUI – RECONSTITUTION SUR PHOTOS
E2	Emotions ressenties par le témoin pendant et après l'observation ?	/
E3	Qu'a fait le témoin après l'observation ?	/
E4	Quelle interprétation donne t-il a ce qu'il a observé ?	/
E5	Intérêt porté aux PAN avant l'observation ?	/
E6	Origine de l'intérêt pour les PAN ?	/
E7	L'avis du témoin sur les PAN a-t-il changé ?	/
E8	Le témoin pense t'il que la science donnera une explication aux PAN ?	/

4- HYPOTHESES ENVISAGEES

De multiples hypothèses sont et ont été envisagées pour certaines composantes ce cas, par les Gendarmes et par nous-mêmes.

- Signalisation lumineuse réglementaire nocturne d'éoliennes situées à environ 12 kms des témoins et partiellement visibles.
- Planète Jupiter.
- Eclairage public d'un lieu-dit à proximité.
- Guirlandes de décorations de Noël.
- Eruption solaire.

4.1. SYNTHESE DES HYPOTHESES

HYPOTHESE	ARGUMENT(S) POUR	ARGUMENT(S) CONTRE	IMPORTANCE*
Signalisation lumineuse nocturne d'éoliennes	Position azimutale Couleur Existence d'essais de bon fonctionnement à la période concernée Visibilité possible d'une partie des éoliennes depuis la position des témoins Confirmé sur place par les Gendarmes	Clignotement?	Certaine
Planète Jupiter	Position azimutale Couleur Horaire Déplacement		Certaine
Eclairage public	Confirmé sur place par les Gendarmes		Certaine
Guirlande de décorations de Noël	Confirmé sur place par les Gendarmes		Certaine
Micro-nystagmus	Mouvements des PANs relatés par un seul témoin		Certaine
Eruption solaire			Nulle

*Fiabilité de l'hypothèse estimée par l'enquêteur: certaine (100%) ; forte (>80%) ; moyenne (40% à 60%) ; faible (20% à 40%) ; très faible (<20%) ; nulle (0%)

5- CONCLUSION

Compte tenu des éléments définis dans les chapitres précédents, à savoir :

- Existence d'essais de signalisation lumineuse réglementaire nocturne d'éoliennes situées à environ 12 kms des témoins et partiellement visibles dans l'axe d'observation, confirmée par les Gendarmes sur place. Ces feux sont de même couleur rouge que celle notée par les témoins pour deux des PANs.
- Présence de la planète Jupiter, observée dans le même axe, se déplaçant et de même couleur qu'un des PANs.
- Eclairage public d'un lieu-dit à proximité, confusion du témoin n°1 notée par les Gendarmes.
- Guirlandes de décorations de Noël, également confusion du témoin n°1 notée par les Gendarmes.
- Existence pour un des témoins d'un phénomène physiologique de micro-mobilité oculaire ("*micro-nystagmus*").

Nous pouvons conclure que les PANs observés par les témoins sont très certainement divers phénomènes et objets naturels ou manufacturés (Jupiter, feux rouges d'éoliennes, éclairage public, guirlandes de Noël...) agrémentés pour la plupart du phénomène de micro-nystagmus.

Ce cas est classé en « **A** » comme observation certaine d'éclairage nocturne d'éoliennes, de la planète Jupiter, d'éclairage public.

5.1. CLASSIFICATION

Ce témoignage est d'une consistance moyenne : relativement peu précis mais venant cependant de deux témoins et sans photo. Les vidéos citées dans le témoignage n'ont pas été fournies.

L'observation est finalement très peu étrange car les PANs sont pour la majorité d'entre eux facilement caractérisables, aussi bien dans leur apparence que dans leur comportement.

CONSISTANCE⁽¹⁾ (IxF)

0.7

ETRANGETE⁽²⁾ (E)

0.1

